

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU BUREAU DE LA METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

Séance du 18 octobre 2018

Madame Martine VASSAL, Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 23 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Sylvia BARTHELEMY - Roland BLUM - Martine CESARI - Gaby CHARROUX - Frédéric COLLART - Georges CRISTIANI - Daniel GAGNON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Gérard GAZAY - Roland GIBERTI - Bernard JACQUIER - Didier KHELFA - Eric LE DISSÈS - Danielle MILON - Jean MONTAGNAC - Pascal MONTECOT - Henri PONS - Georges ROSSO - Michel ROUX - Martine VASSAL.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Christophe AMALRIC représenté par Pascal MONTECOT - Patrick BORÉ représenté par Gérard GAZAY - Roland MOUREN représenté par Roland GIBERTI.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

François BERNARDINI - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Arlette FRUCTUS - Nicolas ISNARD - Maryse JOISSAINS MASINI - Richard MALLIÉ.

Madame la Présidente a proposé au Bureau de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

ECO 011-4288/18/BM

■ Participation de la Métropole Aix-Marseille-Provence à l'animation du réseau IMED

MET 18/7082/BM

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

L'Ingénierie Méditerranéenne pour l'Export et le Développement ci-après dénommée IMED est une association créée en 1988, dont l'objectif est de contribuer au développement des exportations des PME régionales à travers le dispositif du Volontariat International en Entreprises (V.I.E.) en s'appuyant sur un réseau de délégués commerciaux répartis au sein de 13 délégations permanentes. Les antennes mises à disposition des entreprises pour leur projet de développement international sont situées au Canada, Etats-Unis, Royaume Uni, Espagne, Maroc, Côte d'Ivoire, Afrique du Sud, Emirats Arabes Unis, Malaisie, Australie, Colombie, Allemagne et Japon.

Les missions :

Les actions de l'IMED reposent sur le double objet social de l'association :

- l'Assistance aux PME/PMI pour qu'elles développent leurs exportations en assurant une présence permanente à l'étranger et en leur mettant à disposition une ressource humaine via le dispositif Volontariat International en Entreprises ci-après dénommé V.I.E,

- La formation de jeunes diplômés en leur offrant une expérience professionnelle de deux ans à l'étranger sous la procédure du Volontariat International en Entreprises (V.I.E) et leur permettre une embauche à la suite.

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

L'IMED assure le portage complet du VIE : le recrutement et la formation des VIE, la gestion administrative et matérielle, la logistique de l'accueil (bureau, visas) ; le suivi et le reporting du travail des VIE.

Les V.I.E. se forment au sein des entreprises et ensuite réalisent dans le pays choisi des missions de développement international sur une période de 12 à 24 mois telles que des études de marché terrain, une prospection commerciale, la sélection de partenaire/distributeur ou agent, un suivi commercial de longue durée ou l'organisation de tournées commerciales...

Depuis 30 ans, l'IMED a assuré 1400 missions pour le compte de 634 entreprises. 117 VIE ont bénéficié de ce tremplin pour leur carrière à l'international. La plupart des VIE sont embauchés à l'issue de leur mission par une des entreprises leur ayant confié une mission.

Pour mener à bien ses missions, nombreux partenariats sont établis tels que Business France, Comité régional des CCEF, Club WTC Apex, CCI International et le Guichet de l'Export.

L'IMED propose de promouvoir le dispositif des V.I.E sous ces 3 déclinaisons : V.I.E. mutualisés, V.I.E. mutualisés en filière et V.I.E. à temps plein.

Résultats 2017 et objectifs 2018 :

Couverture internationale :

Trois nouveaux bureaux (Colombie, Allemagne et Japon) ont été ouverts en 2017.

Dispositif VIE :

V.I.E mutualisé : l'IMED est précurseur du dispositif de VIE à temps et coûts partagés en France

- Résultats 2017 :
 - 16 VIE mutualisés
 - 43 entreprises aidées
 - 50 missions réalisées
- Objectifs 2018 : 16 VIE mutualisés

V.I.E à temps plein : Les VIE à temps plein en poste représentent à l'étranger des Ambassadeurs de la Région et de la Métropole.

Après l'expérimentation réussie menée sur 3 ans de 2015-2018 sur 26 VIE à temps plein, un nouveau programme plus ambitieux sur 3 ans à partir de 2018 avec la Région prévoit le portage de 66 à 99 VIE à temps plein sur 12 mois pour autant d'entreprises.

- Résultats 2017 : 16 VIE temps plein.
- Objectifs 2018 : 33 à 50 VIE temps plein.

Le budget prévisionnel

Le budget prévisionnel de l'IMED pour 2018 s'élève 1.669.500€ soit 21% de plus qu'en 2017 (1.372.250€)

Les dépenses par grands postes s'élèveraient à :

263 000 euros :	Salaires et charges
130 500 euros :	Services extérieurs
99 000 euros :	Achats
1 127 00 euros	Autres services extérieurs
50 000 euros :	Autres (impôts, taxes, dotation...)

La part des salaires et charges s'élèverait à 15.8% du montant des dépenses (65.8 % en 2017).

Les recettes sont constituées par :

1 004 500 euros	Facturation Entreprises
660 000 euros	Subvention sollicitée à la Région Paca
5 000 euros	Subvention sollicitée à la Métropole Aix-Marseille-Provence

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018

Une subvention de 20.000 euros était reçue par le passé de la part du Conseil Départemental ; laquelle ne peut plus être allouée depuis l'exercice 2017. La subvention accordée par la Région est en forte hausse suite à la reconduction de l'expérimentation réussie sur les VIE à temps plein (660 000 euros sollicités en 2018 contre 287 500 euros en 2017).

La part de la facturation auprès des entreprises représente 60.2% du montant total des recettes (elle était de 69.5% en 2017).

Il est proposé au Bureau de la Métropole Aix-Marseille Provence d'attribuer au titre de l'année 2018 une subvention de 5.000 euros à l'association IMED.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république.
- La délibération HN 009-011/16/CM du Conseil de la Métropole du 17 mars 2016 portant délégation du Conseil au Bureau de la Métropole.
- L'avis de la commission de suivi et cohérence des subventions aux associations.

Où il le rapport ci-dessus,

Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,

Considérant

- L'intérêt de contribuer au développement des exportations des PME sur le territoire de la Métropole Aix-Marseille-Provence

Délibère

Article 1 :

Est attribuée une subvention d'un montant de 5.000 euros à l'association IMED au titre de l'année 2018.

Article 2 :

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal centralisé 2018 de la Métropole— chapitre 65 – article 65748 « subventions de fonctionnement aux organismes de droit privé » - Fonction 61 - Sous Politique B320.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Vice-Président Délégué
Développement des entreprises,
Zones d'activités, Commerce et Artisanat

Gérard GAZAY

Signé le 18 Octobre 2018
Reçu au Contrôle de légalité le 26 octobre 2018